

# JOURNAL

DE

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU MERCREDI, 21 JUIN 1797.

*Extraits des Nouvelles de Londres, du 8 Juin. (par la voie de Hollande.)*

Il est très certain que notre cour a fait proposer au gouvernement françois d'ouvrir une nouvelle négociation de paix. L'on est fondé à espérer que cette proposition sera acceptée. Dans ce cas, M. Trevor, ci-devant ministre près la cour de Turin, sera envoyé à Paris pour arrêter les préliminaires; et aussitôt qu'on en sera convenu, Lord St. Helen s'y rendra pour signer le traité définitif.

Hier matin, Mylord Northesk, capitaine du vaisseau le *Monmouth*, l'un de ceux qui sont mouillés au Nore, arriva à l'amirauté avec une requête cachetée des délégués de la flotte: Cette requête étoit accompagnée d'un papier ouvert, par lequel les délégués se plaignent des diverses fausses interprétations qu'on donnoit à leurs procédés, protestant de leur attachement à la chère patrie, et déclarant qu'ils venoient d'exposer, d'une manière respectueuse, leurs griefs à Sa Majesté, auxquels ils attendoient réponse dans un délai de 54 heures; faute de quoi, ils feroient des choses qui rempliroient le pays de frayeur et d'étonnement. — Immédiatement après le conseil s'est assemblé; et le comte Spencer, premier commissaire de l'amirauté, en est venu rapporter le résultat au Roi. — Le capitaine Wells, du vaisseau de ligne le *Lancaster*, mouillé à Longreach, est également arrivé ici avec les demandes de son équipage, qui ont d'abord été accordées par les commissaires de l'amirauté; ce capitaine est retourné sur-le-champ à Longreach. — Il y a encore quelque espoir de pacifier la révolte générale par des moyens de douceur: La gazette extraordinaire de Londres, qui annonçoit les mesures rigoureuses déjà résolues, a

été supprimée; et une autre plus radoucie a été envoyée hier à Sheernels avec la résolution du conseil sur l'adresse apportée par Mylord Northesk. Il est certain qu'une grande partie et même plus d'un tiers des équipages désapprouvent les excès de leurs camarades et n'y concourent que par contrainte.

*Suite de la Séance de la Chambre des Communes du 26.*

*Discours de M. Pitt.*

Pénétré du danger imminent qui résulteroit de la proposition qui vient d'être faite, si elle étoit admise, je me hâte d'expliquer les raisons qui me déterminent à m'y opposer. L'honorable membre qui a fait cette motion, a abjuré distinctement et rejeté de manière à satisfaire, tous principes abstraits de droits imprescriptibles, toutes ces doctrines des droits de l'homme, sur lesquelles cependant s'appuient ceux qui hors de cette salle demandent à grands cris la réforme parlementaire, jusqu'à prétendre que sans ces principes, elle ne peut être suffisante. L'honorable membre nie qu'aucune forme particulière de gouvernement soit essentielle à la liberté, et que le suffrage universel lui soit nécessaire, non plus que ces lumières que la révolution françoise a répandues sur l'univers, et dont il espère néanmoins que l'humanité tirera avantage. Mais en écartant ces folles théories, pour n'envisager la question que du côté de son utilité pratique, l'honorable membre ne s'est pas occupé de toutes les considérations qui doivent régler la conduite sage d'un homme d'Etat et diriger le jugement d'un sénateur intègre. En effet, la question ne doit pas se réduire uniquement à savoir si l'on trouveroit quelques avantages à faire des changemens. Il faut encore calculer quel sera le degré de ces avantages; s'il y auroit de l'incon-

venient à ne point adopter de nouvelles mesures, et le hazard qu'on courroit de donner lieu à des conséquences bien opposées à celles qu'on se propose, en tentant cette expérience. — Avant d'adopter les conclusions de l'honorable membre, nous avons droit, il est même de notre devoir d'examiner si l'espérance dont on nous flatte, est proportionnée au risque de conséquences dont il est impossible en ce moment de prévoir toute l'étendue; si en fournissant des armes aux ennemis déterminés de la constitution, nous ne produirions pas un mal infiniment plus grand que ceux auxquels nous voudrions remédier; enfin, s'il est prudent de donner ouverture à des principes qui ne tendent à rien moins qu'à l'anéantissement total du gouvernement actuel. L'habile préopinant (M. Erskine) pense que les membres qui dans un certain tems, dans certains circonstances, et avec certaines modifications, ont cru qu'il étoit nécessaire de faire quelque changement dans l'état de la représentation, se sont engagés par cet avis, à consentir à toutes les propositions qu'il plairoit aux partisans du suffrage universel de mettre en avant. Je ne vois pas pourquoi les membres qui furent autrefois d'avis que le système de la représentation pouvoit être amélioré, non par un changement fondamental, mais par des modifications portant sur des bases déjà établies, ne pourroient pas sans contradiction s'opposer au projet de ceux qui diffèrent d'eux si essentiellement, et quant au but qu'ils se proposent, et quant au moyen de l'obtenir. Est-ce donc abandonner ses principes, que de ne pas vouloir de droits nouveaux, de suffrage universel, et de gouvernement représentatif dans la plus grande latitude? Les amis d'une réforme modérée cessent-ils d'être d'accord avec eux-mêmes, parce qu'ils ne donneront point dans les vues de ceux qui étendent leurs plans destructifs à toutes les branches de la constitution? Les amis d'une réforme raisonnable, doivent-ils, peuvent-ils, se croire obligés de se réunir à des hommes qui, en parlant de réforme parlementaire, ne veulent point que cette réforme dérive du parlement, et qui refusent au parlement la compétence pour décider la question? L'habile préopinant veut-il persuader que les modernes réformateurs, partant de nouvelles maximes, et marchant à un but différent, ont tiré leurs principes de ceux qui vouloient une réforme à l'époque à laquelle il nous a si souvent reportés? Peut-il leur faire oublier qu'on n'a rien emprunté d'eux que le nom? Les nouveaux réformateurs ont puisé leur politique dans la doctrine des droits de l'homme, dans

les écrits de Thomas Payne, dans le système détestable des jacobins françois, dans cette philosophie orgueilleuse, insensée et présomptueuse, qui prétendant communiquer de nouvelles lumières à l'humanité, a porté les absurdités théoriques plus loin que la folle imagination des visionnaires les plus extravagans ne l'a jamais fait, et a amené un déluge de maux réels dont l'histoire de l'univers n'offre point d'exemple? Peut-on présumer que ceux-là n'ont en vue que des avantages pratiques et conciliables avec la constitution Britannique, qui, voyant sans émotion les ravages destructeurs qu'a produit le développement des théories jacobines, et les tragédies qui ont ensanglanté la France, persévèrent à adhérer à ces systèmes de droits inviolables, malgré les tristes et accablantes preuves de leur fausseté théorique et de leurs pernicioeux effets. Certes, des hommes insensibles à tous les maux qu'ont produits leurs principes, et dont les prétentions haussent ou baissent suivant les succès ou les revers du jacobinisme, n'eurent jamais rien de commun, ni quant aux motifs, ni quant à l'objet, avec ceux qui désiroient une réforme modérée. Ceux-ci vouloient améliorer la constitution; les autres voudroient la renverser. Du moment que j'ai vu une nouvelle politique s'introduire dans l'univers, et surtout depuis que j'ai vu tant de personnes fatalement égarées par les nouveaux principes, j'ai abandonné toute idée de réforme parlementaire. Quelqu'aient été mes premiers sentimens; quoique persuadé, comme je le suis encore, qu'ils étoient fondés en raison et sanctionnés par l'expérience, j'ai tant d'horreur des nouveaux principes, que je croirois tomber en contradiction avec moi-même, si je ne renonçois à tous les avantages que j'espérois de mon plan de réforme, pour éviter le danger d'introduire des principes qui entraîneroient, selon moi, la destruction de tout ce qui nous est cher.

(La suite ci-après.)

De Stockholm, le 6 Juin.

Suivant ce qu'on apprend, le Roi entreprendra incessamment un voyage aux frontières de Russie.

Le comte de Bernstorff, ministre d'Etat, est dangereusement malade depuis longtems. L'on a cependant l'espoir de le sauver.

De Vienne, le 14 Juin.

L'on apprend de Trieste, que S. A. R. l'Archiduchesse Clémentine y est arrivée dans la soirée du 6. Cette princesse a été reçue avec tous les honneurs dûs à son rang.

Quoique la paix définitive soit certaine, les

travaux se continuent dans nos arsenaux, et il règne une activité extraordinaire dans les bureaux de la guerre. L'armement en Hongrie se poursuit aussi avec la plus grande vigueur; il arrive journellement des troupes de ce royaume, qui continuent ensuite leur route, soit vers le Rhin soit vers l'Italie. On ignore encore le motif de toutes ces dispositions guerrières.

M. le baron de Degelmann, ministre impérial, est arrivé ici de Bâle.

*Suite de Paris, du 13 Juin.*

D'après ce qu'on a appris du comité secret tenu le 11, le message du Directoire sur les finances, renfermoit les tableaux les plus affligeans; l'état des prisons et des hôpitaux est particulièrement présenté sous des couleurs trop vraies, et qui portent le désespoir dans l'ame. Qui ne frémit en apprenant que sur 350 enfans présentés à l'hôpital des Enfans-Trouvés, il en est mort 300, faute de secours. La même dévotion règne dans les prisons. Le Directoire se plaint que les contributions se payent encore avec beaucoup d'inexactitude. — Le silence de la douleur a régné dans l'assemblée après ces tristes révélations. Gilbert-Desmolières s'est attaché à relever tous les vices de l'administration actuelle, les privilèges donnés aux fournisseurs sur les objets de l'entretien le plus sacré, et le funeste système d'anticipation qui dévore d'avance toutes les ressources. Il a observé que déjà plusieurs fois le Directoire avoit envoyé de pareils messages; mais il faut convenir que jamais ils n'ont présenté une plus accablante réalité. — Le conseil a renvoyé ce message à la commission des finances pour en faire le plus prompt rapport.

La première visite que M. Barthélemi a rendue à Paris, a été pour Madame de Choiseul, amie du savant auteur du *Voyage d'Anacharsis*, et dont la famille autrefois en crédit a toujours protégé celle de M. Barthélemi. Braver la calomnie pour obéir à la reconnaissance et satisfaire à l'amitié, est une vertu bien rare à la fin du dix-huitième siècle.

L'on mande de Cherbourg que les 400 Anglois, qui étoient aux isles de Saint-Marcoul, se sont embarqués, ces jours derniers, sur quatre frégates et des cutters. La flotte a pris route vers les côtes du Havre. Leur camp de l'isle d'Aurigny subsiste toujours; il est de 120 tentes, divisées sur trois points, et non de 117 comme on l'avoit annoncé.

Suivant les lettres de Toulon du 2, la division qui étoit sortie le mois dernier, est rentrée après avoir croisé quelque tems dans les parages de la Corse, de Livourne & Gé-

nes. On arme avec activité dans le port de Toulon; des officiers sont partis pour Venise; ils vont chercher les vaisseaux Vénitiens.

Un marchand de vin vient de se couper le col; une pauvre rentière s'est précipitée d'un troisième étage. Un journal observe que c'est le cinquante-neuvième suicide connu dans cette ville, depuis quatre mois.

L'entrée & la sortie de Paris sont maintenant libres pour les personnes & les choses; on n'est plus tenu d'exhiber une carte aux barrières.

*Conseil des 500. — Séance du 11.*

Une discussion beaucoup plus importante qu'elle ne paroît l'être au premier coup-d'œil, a occupé une grande partie de cette séance. Il s'agissoit du son des cloches, et plusieurs membres ont prouvé qu'on pouvoit lier à une telle discussion des idées politiques très-saines et très-utiles.

Les habitans de Vassy, département de la Haute-Marne, autorisés par la loi, et habitués à convoquer leurs assemblées politiques au son de la cloche, se sont étonnés qu'on leur défendit de convoquer de la même manière leurs assemblées religieuses; ils n'ont pu croire que la constitution fût violée et la république en danger, si une cloche reprenoit son antique habitude, et appelloit aux exercices de piété les catholiques de la commune, c'est-à-dire la presque totalité des habitans, parmi lesquels on compte fort peu de philosophes, d'esprits-forts et de théophilantropes. Ils demandent donc au conseil la faculté de sonner leur cloche tout à leur aise, sans s'exposer à la colère du commissaire du Directoire exécutif.

On demande le renvoi à une commission.

Savary vole à la tribune, plein d'une sainte frayeur. Si le renvoi est décrété, dit-il, la république est perdue; un culte privilégié est rétabli. Les processions et autres cérémonies publiques vont faire sur les patriotes l'effet de l'eau sur des hydrophobes....

Delahaye calme cette terreur panique par un raisonnement péremptoire: Il existe, dit-il, une loi qui empêche de sonner les cloches; mais il y a un inconvénient remarquable, c'est que cette loi n'est exécutée nulle part. Or, lequel doit-on aimer le mieux, ou de laisser une loi inéxecutée, ou de la rapporter avec franchise? La réponse n'est pas douteuse. D'ailleurs, les assemblées publiques, celles des administrations, sont convoquées au son de la cloche....

Cela est bien différent, dit Savary; les assemblées publiques, les administrations sont dans la constitution; mais le culte n'y est pas..... (Des murmures assez prononcés prouvent que le culte devoit y être.)

Un membre croit éluder la question en s'écriant qu'il n'y a pas deux cents membres présents..... Eh bien! ajournons, dit Savary, auquel l'éloignement d'une décision paroissoit convenir fort. Mais Parilot est entendu; il fait, à l'égard de la commune de Vassy, un raisonnement qui seroit très-applicable à la presque totalité des autres communes. Il y auroit bien des inconvéniens, dit-il, à laisser sonner les cloches à Vassy, s'il y avoit deux cultes établis; mais il ne faut pas le dissimuler que nul, dans ce pays, n'a eu envie d'élever autel contre autel. — *Ni chez moi, ni chez moi*, disent successivement une foule de membres.— Nous favons, continue Parilot, que la presque totalité du peuple françois est catholique; il est donc fort instant de ne plus gêner son vœu par une loi inexécutable.

Le renvoi à la commission est ordonné.

*Séance du 12.* — On lit plusieurs pétitions d'employés dans les ministères publics qui se plaignent de n'être jamais payés. Vaublanc fait décréter qu'il sera fait un prompt rapport.

Vaublanc appelle ensuite l'attention de ses collègues sur une classe non moins intéressante de créanciers de l'état, les rentiers & pensionnaires, auxquels on eut la bonne foi de ne promettre qu'un quart de leurs rentes, mais que les malheurs des circonstances privent même de cette faible partie de leurs propriétés. Delà les plaintes, les cris qui s'élèvent de toutes parts & qu'on ne peut étouffer, puisque leur cause est légitime.

L'assemblée constituante avoit conçu l'idée de former une caisse destinée aux rentiers. Cette caisse eût été remplie par une partie des contributions qui n'auroit pu en être déournée. Mirabeau appuya ce projet; mais les assignats étant venus, on en jeta à la tête des rentiers, & tant qu'il y eut de ce papier-monnaie, les rentes furent payées sur les derniers tems, il est vrai, en valeur nominale.

L'état actuel des choses nous ramène à celui des finances avant la création des assignats. Vaublanc reproduit donc la motion de créer une caisse spéciale pour les rentiers. Renvoyé à la commission des finances.

*Conseil des Anciens. — Séance du 11.*

Le célèbre Marmontel a parlé pour la première fois dans cette séance. Il a présenté un rapport très intéressant sur une résolution du 30 Floréal, touchant la manière de disposer des livres qui se trouvent dans les dépôts littéraires. Dans un naufrage où tant de malheureux ont péri, où tant d'autres luttent contre la tempête, demande-t-il, où les conseils ont l'espérance de sauver des victimes, peut-on profiter de leurs débris? Le caractère de proscription ne doit-il pas enfin disparaître? Tous

les émigrés resteront-ils sans distinction sur ces listes funestes dressées trop souvent par le crime? Les bibliothèques de tous les émigrés, même des condamnés, ont été spoliées, jetées dans des dépôts publics. Si on disperloit sans précaution les ouvrages que renferment les dépôts, ou si on en aliénoit une partie, où seroit le recours des propriétaires?— Après s'être plaint du brigandage commis dans les bibliothèques des académies, qui étoient des propriétés particulières, il jette quelques idées sur l'organisation des bibliothèques où l'on ne doit rien trouver de contraire aux mœurs, et surtout de ce philologisme sophistique qui a étouffé parmi nous le goût du beau, de l'honnête, et qui transforma pendant quelques tems les vertus en vices, et les vices en vertus. Que l'on rappelle, ajoute-t-il, les françois à la morale religieuse, et ils redeviendront ce qu'ils étoient, c'est-à-dire le meilleur des peuples du monde. Il termine par dire que s'il faut ouvrir des sources de lumières au peuple, il est encore plus utile de lui donner des mœurs; et combien ne seroit pas funeste l'exemple de la propriété violée par les législateurs? D'après ces considérations, Marmontel expose que s'il s'agit d'une mesure définitive, il propose de rejeter la résolution.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

*De Bruxelles, le 15 Juin.*

Avant-hier, il est arrivé ici trois bataillons de l'armée françoise du Nord, venant de Boisle-Duc; ces troupes ont été logées chez les bourgeois, malgré les réclamations de notre administration municipale près des autorités supérieures, pour affranchir les habitans de Bruxelles de la charge des logemens militaires.

La sûreté de cette ville est de plus en plus compromise. Depuis trois jours, quatre personnes ont été assassinées dans différens quartiers, et plusieurs autres dépouillées.

Des lettres d'Anvers disent que la flotte hollandoise est partie du Texel.

*De Strasbourg, le 15 Juin.*

L'on a commencé à mettre en vente les équipages, vivres et fourrages de l'armée. Tout se vend à fort bas prix.

La diligence de l'Empire recommence à aller. Elle part une fois par semaine pour Francfort et pour Augsbourg.

\* \* Les Magasin, Comptoir & Appartemens qu'occupent depuis longues années M. M. Bisehoff cadet & fils de Bâle, dans la maison de M. Johannor, derrière le Raxer, sont à louer pour la foire de Septembre prochain & les suivantes, ou aussi pour toute l'année; s'adresser dans ladite maison, pour en apprendre les conditions ultérieures.